

COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le dix sept septembre,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence SENENT-AUSINA, Maire

Date de convocation : 11 Septembre 2026

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs, Laurence SENENT-AUSINA, Jérôme RUMEAU, Gilles GUILLAUME, Guy REGINCOS, Marina PICORNELL, Sylvie TROTIN, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Bernard MARY, Jean-Pierre SERRIE, Christophe MONELLS, Mehdi TAHRI-ROÉ, Pierre TILLOIS, Pablito MOURER, Colette GONZALVEZ, Lylian PEREZ—SALUZZO, Nadine ANDREU, Vanessa ALBERICH, Maryline MORA, Christelle MARTINEZ, Julie RANSON, Michel CUGULLERE, Jérôme ROUGE, Tatiana SOLOVEI

Absents excusés : Mme Carmen ARANEGA a donné procuration à M. Jérôme RUMEAU, Mme Marie-Josée VIEGAS. a donné procuration à Mme Laurence SENENT-AUSINA, Mme Marie DARNER a donné procuration à M. Christophe MONELLS, Mme Dominique TEXTORIS a donné procuration à Mme Sylvie TROTIN, Mme Carole COLMENERO a donné procuration à Mme Sylvie TROTIN

Secrétaire de séance : M. Lylian PEREZ--SALUZZO

Objet : 2026-05-02 Rétrocession des parcelles des lotissements « Les Jardins de la Palmeraie I » et « Les Jardins de la Palmeraie II » tranche 1 et intégration au domaine public communal des parcelles concernées

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L. 2241-1 ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les dispositions relatives aux lotissements, et en particulier l'article R. 442-8 si le dossier prévoit le transfert des voies et espaces communs à la commune ou à l'EPCI compétent ;

Vu les permis d'aménager du lotissement « Les Jardins de la Palmeraie I » et du lotissement « Les Jardins de la Palmeraie II » découpé en deux tranches distinctes ;

Vu les procès-verbaux de réception des travaux ;

Vu la délibération n°2024/05/05 en date du 26 septembre 2024 de la commune actant la rétrocession dans le domaine public des parcelles des espaces communs du lotissement Les Jardins de la Palmeraie I ;

Considérant que les espaces communs desdits lotissements sont achevés et conformes ;

Considérant la demande de rétrocession des voiries et des équipements à la commune de Bompas et à Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine émanant des présidents des Association Syndicale Libre (ASL) des dits lotissements ;

Considérant que lors de la première délibération de la commune le découpage cadastral du lotissement « Les Jardins de la Palmeraie I » n'avait pas été achevé par l'aménageur et donc ne permettait pas la rétrocession ;

Considérant que les découpages cadastraux ont été à présent achevés, les parcelles concernées par des équipements recadrées en conséquence en fonction des compétences propres à chaque structure publique ;

Considérant qu'il convient donc à présent de rétrocéder les parcelles correspondant à la voirie et aux espaces verts, à la commune de Bompas et les parcelles correspondant aux bassins de rétention, aux pistes cyclables, au poste de relevage EU et au poste de transformation électrique, à Perpignan Méditerranée Métropole communauté urbaine

Considérant les parcelles concernées suivantes :

Voiries lotissement « Les Jardins de la Palmeraie I »					
Section	N°	Lieudit	Surface	N° DA	Parcelle mère
AI	359	CAMP D EN BARRERA	00 ha 37 a 94 ca		
AI	364	CAMP D EN BARRERA	0ha07a02ca		
AL	326	CAMP D EN BARRERA	0ha38a57ca		
AL	330	CAMP D EN BARRERA	0ha08a71ca		
AL	335	CAMP D EN BARRERA	0ha00a11ca		
AL	417	CAMP D EN BARRERA	0ha07a84ca	021 0001465	AL 334
AL	419	CAMP D EN BARRERA	0ha00a31ca	021 0001465	AL 334

AL	588	CAMP D EN BARRERA	0ha00a25ca	021 0001538	AL 386
AL	589	CAMP D EN BARRERA	0ha01a73ca	021 0001538	AL 331
AL	593	CAMP D EN BARRERA	0ha01a22ca	021 0001538	AL 338
AL	602	CAMP D EN BARRERA	0ha37a08ca	021 0001538	AL 361
Espaces verts lotissement « Les Jardins de la Palmeraie I »					
Section	N°	Lieudit	Surface	N° DA	Parcelle mère
AI	358	CAMP D EN BARRERA	0ha03a74ca		
AL	327	CAMP D EN BARRERA	0ha01a31ca		
AL	328	CAMP D EN BARRERA	0ha01a75ca		
AL	329	CAMP D EN BARRERA	0ha00a23ca		
AL	333	CAMP D EN BARRERA	0ha01a89ca		
AL	363	CAMP D EN BARRERA	0ha01a36ca		
AL	364	CAMP D EN BARRERA	0ha00a49ca		
AL	366	CAMP D EN BARRERA	0ha00a80ca		
AL	418	CAMP D EN BARRERA	0ha31a15ca	021 0001465	AL 334
AL	420	CAMP D EN BARRERA	0ha00a93ca	021 0001465	AL 334
AL	587	CAMP D EN BARRERA	0ha02a15ca	021 0001538	AL 386
AL	590	CAMP D EN BARRERA	0ha01a42ca	021 0001538	AL 331
AL	592	CAMP D EN BARRERA	0ha06a24ca	021 0001538	AL 338
AL	594	CAMP D EN BARRERA	0ha00a05ca	021 0001538	AL338
AL	595	CAMP D EN BARRERA	0ha01a37ca	021 0001538	AL362

Voiries lotissement « Les Jardins de la Palmeraie II » tranche 1					
Section	N°	Lieudit	Surface	N° DA	Parcelle mère
AL	397	CAMP D EN BARRERA	0ha06a02ca		
AL	399	CAMP D EN BARRERA	0ha04a57ca		
AL	412	CAMP D EN BARRERA	0ha14a76ca		
AL	415	CAMP D EN BARRERA	0ha08a21ca		
AL	426	CAMP D EN BARRERA	0ha08a84ca		
AL	431	CAMP D EN BARRERA	0ha05a10ca		
AL	446	CAMP D EN BARRERA	0ha18a34ca		
AL	448	CAMP D EN BARRERA	0ha00a69ca		
AL	576	CAMP D EN BARRERA	0ha01a33ca	021 0001537	AL 414
AL	577	CAMP D EN BARRERA	0ha012a22ca	021 0001537	
Espaces verts lotissement « Les Jardins de la Palmeraie II » tranche 1					
Section	N°	Lieudit	Surface	N° DA	Parcelle mère
AL	411	CAMP D EN BARRERA	0ha04a85ca		
AL	413	CAMP D EN BARRERA	0ha00a98ca		
AL	427	CAMP D EN BARRERA	0ha11a08ca		
AL	432	CAMP D EN BARRERA	0ha00a44ca		
AL	447	CAMP D EN BARRERA	0ha02a87ca		
AL	449	CAMP D EN BARRERA	0ha01a42ca		
AL	450	CAMP D EN BARRERA	0ha10a38ca		
AL	578	CAMP D EN BARRERA	0ha00a67ca	021 0001537	AL 416
AL	580	CAMP D EN BARRERA	0ha00a33ca	021 0001537	

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** l'acquisition foncière, à l'euro symbolique, auprès de l'Association Syndicale Libre (ASL) du lotissement « Les Jardins de la Palmeraie I », des parcelles indiquées ci-dessus et dont le descriptif est joint en annexe ;
- **D'APPROUVER** l'acquisition foncière, à l'euro symbolique, auprès de l'Association Syndicale Libre (ASL) du lotissement « Les Jardins de la Palmeraie II Tranche 1 », des parcelles indiquées ci-dessus et dont le descriptif est joint en annexe ;
- **D'AUTORISER et d'INSCRIRE** au budget la dépense d'acquisition et de tous les frais liés à l'achat ;

- **D'AUTORISER** après acquisition le classement de ces parcelles dans le domaine public communal ;
- **D'AUTORISER** le Maire à recevoir l'acte authentique de transfert de propriété ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout acte utile à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 18 septembre 2026

PUBLIÉ LE..... 22 SEP 2026

Le Maire

Laurence SENENT-AUSINA

